

**RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNE 2015
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'AVEYRON**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Aveyron est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

546 dossiers de surendettement ont été déposés en 2015, soit une réduction annuelle de 4,2 % un peu plus faible que la baisse de 5,9 % observée au plan national.

Dans l'Aveyron, la réduction des dépôts s'est manifestée au second semestre avec une chute de 12,4 % après un premier semestre de légère progression de 3% par rapport à 2014.

La part des redépôts de dossiers s'est très légèrement contractée mais reste encore relativement importante à près de 39 % des dossiers malgré la volonté permanente de la Commission de mettre en place des mesures définitives de règlement des dossiers.

Recevabilité et orientation

530 dossiers ont été examinés en recevabilité, soit une réduction annuelle de 4,7 %. La Commission a rejeté 21 dossiers pour irrecevabilité, contre 33 en 2014 et 20 en 2013, de sorte que le nombre de dossiers recevables a été de 514 contre 525 en 2014, soit une réduction de 2,1 % bien inférieure à la baisse des dépôts.

Les orientations vers une procédure de rétablissement personnel concernent les dossiers pour lesquels aucune perspective d'amélioration de la situation financière des débiteurs ne pouvait être anticipée par la Commission ont fortement augmenté de 176 à 211 dossiers, retrouvant ainsi les volumes de 2013. Il en est allé de même des procédures avec liquidation judiciaire qui sont passées de 7 à 11 venant de 15 en 2013.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

312 mesures de réaménagement de dettes ont été décidées contre 352 en 2014. Le nombre de plans conventionnels conclus a de nouveau régressé -de 139 à 115- suivant l'évolution entamée depuis 2014. En effet, depuis cette date, plus aucune négociation amiable n'est engagée par le secrétariat lorsqu'il n'y a pas de solvabilité totale, ce qui se traduit par une disparition des plans avec moratoires lors de la phase de négociation amiable, excepté pour les dossiers comportant un bien immobilier. La contrepartie de cette évolution se retrouve dans la poursuite de la très forte progression des mesures imposées ou recommandées qui sont passées de 126 à 174 dont seulement 68 avec une suspension d'exigibilité contre 85 l'année précédente.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Globalement, toutes mesures confondues, le taux de solutions pérennes s'est encore amélioré de plus de 4 points en Aveyron d'une année à l'autre, passant de 74,8 % à 79,1 %.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Bilan annuel d'activité, évolutions législatives, mise en œuvre de la loi ALUR, dématérialisation des courriers et des AR, calcul du budget « vie courante », stock des dossiers dans les tribunaux, relations avec le CDAD
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Echanges pour améliorer la concertation sur les dossiers, notamment avec examen des implications des différentes actions des 2 commissions
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	8 réunions : Millau, Villefranche de Rouergue, mandataires judiciaires, CCAPEX et ECB (Espace de conciliation bancaire avec le Conseil départemental) 40 personnes
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	1 réunion de formation en 2015 avec le CCAS de DECAZEVILLE, 14 personnes formées. De plus, les travailleurs sociaux des autres CCAS ont été invités à participer aux formations que nous avons organisées.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	1 réunion pour le Secours Catholique 25 personnes formées
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		1 réunion pour l'Office Public HLM de Rodez, 5 personnes formées Sensibilisation des banquiers au traitement du surendettement des particuliers à l'occasion des réunions de banquiers organisées à Rodez, Millau et Villefranche de Rouergue
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Information de collégiens sur le traitement du surendettement des particuliers, le droit au compte et les fichiers gérés par la Banque de France – 3 réunions, 40 collégiens

Relations avec les Tribunaux :

Le secrétariat de la Commission a organisé une réunion de concertation avec les juges du département et les membres des greffes. Au-delà des excellents contacts permanents pour le traitement quotidien des dossiers, cela a donné lieu à des échanges constructifs, essentiellement sur les modalités de présentation des dossiers transmis aux juges dans le but de favoriser une appropriation la plus rapide possible par eux de l'économie du dossier.

² (organisées ou participation)

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Le secrétariat de la commission dispose d'un contact auprès de la CCAPEX afin de mettre en place une coopération entre les deux services lorsque cela s'avère utile pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés. Chaque mois, le secrétariat adresse un fichier des dossiers recevables comportant une dette de loyer. Une concertation en cours entre le ministère de l'Intérieur et la Banque de France devrait permettre la mise en œuvre prochaine d'un nouvel outil d'échange d'information entre nos services.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 8 sessions de formation ayant rassemblé 40 travailleurs sociaux. Une session a été organisée à Millau, comme les 2 années précédentes, à l'occasion de la journée annuelle de la Banque de France à Millau dans les locaux mis à disposition par la CCI de l'Aveyron. Dans les mêmes conditions, une session a été organisée à Villefranche de Rouergue pour la 2^{ème} fois, dans une salle mise à notre disposition par M. le sous-préfet. Les autres sessions ont eu lieu à Rodez et Decazeville

De nouvelles actions sont d'ores et déjà prévues programmées ou en cours pour 2016 à Rodez, Millau et Villefranche de Rouergue.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Coordination délicate entre la procédure collective et la procédure de surendettement ;
- Coordination difficile entre les dispositifs logement et la procédure de surendettement ;

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

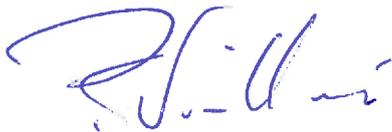
- Accompagnement et suivi budgétaire des personnes surendettées (recommandation faite au juge ; suivi social...) qui restent encore limités ;
- Mise en place d'un plan rendue difficile car il n'est pas prévu de communiquer aux débiteurs les coordonnées des sociétés de recouvrement travaillant pour le créancier initial.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Négociation pas suffisamment efficace ou changement d'outil informatique d'un créancier conduisant à des échecs et à l'allongement de la procédure par la phase MIR (absence de réponse des créanciers...);
- Créance cédée à une société de recouvrement sans que le créancier initial en informe le secrétariat ;
- Utilisation successive de courriers papier et de courriers dématérialisés par certains créanciers pour une même étape de la procédure mais avec des réponses différentes ;
- Absence de réponse des créanciers aux débiteurs pour la mise en place des paiements dans le cadre d'un plan, les débiteurs ne savent pas à qui s'adresser.

Date : le 11 février 2016

Philippe SAIGNE-VIALLEIX



Secrétaire de la Commission

Louis LAUGIER



Président de la Commission

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2015³

	Année 2015	Année 2014	Variation 2015 / 2014 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	546	570	-4,2%
- Dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	87	-	-
- Dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	38,82%	39,82%	-
- Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	3,64%	3,98%	-
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	530	556	-4,7%
Dossiers recevables (y compris dossiers Jugés recevables)	514	525	-2,1%
- Dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	83	-	-
- Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	46,50%	-	-
Dossiers irrecevables (A)	21	33	-36,4%
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	523	528	-0,9%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	211	176	19,9%
- vers une procédure de réaménagement de dettes	312	352	-11,4%
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	198	179	10,6%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	187	172	8,7%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	11	7	57,1%
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	329	347	-5,2%
- Plans conventionnels conclus	115	139	-17,3%
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (2014 est sur 9 mois d'avril à décembre)	73	65	-
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	22	19	-
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	214	208	2,9%
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	174	126	38,1%
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	68	85	-20,0%
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	38	33	15,2%
Autres sorties (E)	6	3	100,0%
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	592	595	-0,5%
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	1	2	-50,0%
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	294	232	26,7%

³ France métropole et hors métropole

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	7,43%	10,89%	11,49%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	34,80%	34,45%	31,60%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	19,43%	13,90%	11,38%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	6,76%	11,97%	12,53%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	29,39%	24,84%	28,71%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	2,20%	3,95%	4,29%
Taux de solutions pérennes	79,13%	76,95%	76,85%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2015 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	16 747,79	443	1997	81,02%	37 805,40	86,19%	4,51
Dont Dettes financières immobilières	7 849,65	85	203	37,97%	92 348,82	16,54%	2,39
Dont Dettes financières consommation	8 526,19	401	1449	41,25%	21 262,31	78,02%	3,61
Dont Autres dettes financières	371,96	270	345	1,80%	1 377,62	52,53%	1,28
Dettes de charges courantes	1 679,68	414	1902	8,13%	4 057,19	80,54%	4,59
Autres dettes	2 243,17	265	561	10,85%	8 464,78	51,56%	2,12
Endettement global	20 670,63	514	4460	100,00%	40 215,24	100,00%	8,68

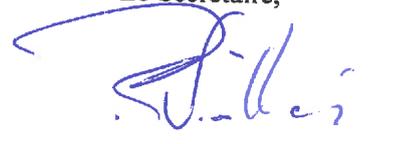
Année 2015 – Données de la région

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	270 395,68	7315	34814	77,08%	36 964,55	89,10%	4,76
Dont Dettes financières immobilières	128 648,34	1235	2661	36,67%	104 168,70	15,04%	2,15
Dont Dettes financières consommation	135 383,41	6671	26449	38,59%	20 294,32	81,25%	3,96
Dont Autres dettes financières	6 363,93	4404	5704	1,81%	1 445,03	53,64%	1,30
Dettes de charges courantes	36 521,72	6760	28528	10,41%	5 402,62	82,34%	4,22
Autres dettes	43 888,60	4938	11771	12,51%	8 887,93	60,15%	2,38
Endettement global	350 806,01	8210	75113	100,00%	42 729,11	100,00%	9,15

Le Président,


Louis LAUGIER
Préfet de l'Aveyron

Le Secrétaire,


Philippe SAIGNE-VIALLEIX
Directeur Départemental de la
Banque de France

